



Accident de la route sans victime

Par **sista163**, le 11/07/2010 à 04:15

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route sans gravité, plus de peur que de mal, la voiture est complètement accidenté et ne pourra plus rouler.

Après l'accident, sous le choc, je suis sortie du véhicule un peu sonnée mais aucun mal. Après le choc, j'ai laissé la voiture qui a atterri dans un fossé et suis rentrée chez moi.

Après ça, je voudrais aller à la gendarmerie afin de les informer sachant que la voiture a du être enlevée. Je voudrais savoir quelles vont être les conséquences sachant que j'ai été paniquée et que je n'ai jamais eu d'accident jusqu'à présent.

Je ne bois pas, donc aucun alcool, je me souviens juste avoir regardé mon poste et trifouillé je ne sais quoi, et puis, plus rien. Juste après, j'étais un peu sonnée et en panique. La voiture est en règle.

Merci par avance.

Par **chaber**, le 11/07/2010 à 17:03

bonjour,

Si vous êtes garantie pour les dommages subis par votre véhicule (tous risques), vous

pouvez faire une déclaration à votre assureur

Le règlement s'effectuera franchise déduite, et un malus vous sera comptabilisé.

Dans la négative et que votre soit irréparable, il faut se rapprocher d'un casseur automobile et négocier le prix de l'épave.